



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

Natalité : Un constat juste, des mesures inadaptées aux enjeux

Natalité – Famille – Politique familiale

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de
la représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, chargé de conseiller le gouvernement, a publié une note d'analyse intitulée « Baisse de la natalité : adapter les politiques familiales sans normer les choix ».

La CNAFC reconnaît un bon constat mais s'inquiète de préconisations qui passent à côté d'une relance effective de la natalité.

Dire que « ce n'est pas le chèque qui fait l'enfant » est une formule qui occulte une grande partie du problème que rencontrent les couples qui désirent des enfants. En effet, si les familles ne mettent pas au monde des enfants à cause d'un « chèque », elles peuvent ne pas avoir d'enfant supplémentaire pour des raisons financières.

Si certaines mesures semblent aller dans le bon sens, elles sont en fait insuffisamment pertinentes ou ambitieuses pour favoriser les naissances.

Le Haut-Commissariat affirme vouloir redresser la natalité en favorisant l'implication des pères auprès de leurs bébés. Il est important de faciliter la possibilité pour les pères de prendre du temps avec leur tout-petit mais ceci n'a rien à voir avec un quelconque encouragement à la natalité.

Le Haut-Commissariat propose aussi de sécuriser l'organisation de la garde à partir du premier anniversaire de l'enfant, ce qui est pertinent. Mais tous les parents n'ont pas le souhait ou la possibilité de s'arrêter pour garder leur enfant jusqu'à ses un an. En quoi cette garantie sera-t-elle une sécurité si les places de crèches sont attribuées en priorité aux enfants de 1 à 3 ans et que de nombreuses familles avec des enfants plus jeunes sont en attente ?

Le Haut-Commissariat propose enfin de conditionner la possibilité de prendre un troisième mois de congé de naissance à la condition que le père ait déjà pris un mois d'arrêt. On peine à imaginer l'organisation chaotique des congés des parents mais, de plus, on sait que la Suède qui a développé une politique d'égalité homme-femme à travers sa politique familiale a de bons résultats en termes d'égalité des parcours professionnels mais nullement en termes de natalité. Les parents ont besoin de souplesse et de libre choix de leur organisation familiale, non d'une contrainte supplémentaire.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

Les AFC préconisent une politique familiale ambitieuse, lisible et pérenne couplée à une valorisation de la famille et de l'accueil des enfants dans la culture de notre pays.

Elles appellent à revaloriser les prestations familiales en les rendant véritablement universelles, à mettre en œuvre la flexibilité du travail à développer des politiques de prévention des ruptures conjugales, à simplifier les normes pour l'installation des assistantes maternelles (mode de garde plus souple et moins onéreux que les EAJE), à revaloriser fortement la PreParE pour les parents qui souhaitent garder eux-mêmes leurs enfants et à développer des aides au logement pour les jeunes familles.

Si certaines mesures du Haut-Commissariat semblent aller dans le bon sens, comme ajouter un troisième mois de congé de naissance ou garantir « un accès effectif formel à un mode de garde pour tous les enfants à partir de l'âge de 1 an », elles ne répondent que partiellement aux demandes des parents et sont en fait les seules mesures de **politique familiale** proposées dans la note.

Les autres « réponses » conseillées par le Haut-Commissaire, « augmenter la productivité et travailler plus », par exemple, intéressent l'économie du pays à court terme et non la natalité.

Les AFC affirment avec force que la famille n'est pas une dépense supplémentaire, mais un investissement pour l'avenir. Il est donc urgent de mettre en œuvre une politique familiale ambitieuse accompagnée d'une culture pro-familles et enfants afin de permettre aux couples d'accueillir les enfants qu'ils désirent.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Communiqué de presse

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».